

Pandion haliaetus



© Louis-Marie Préau LPO



© Alain Fossé LPO

Description de l'espèce

Ce grand rapace mesure près de 60 cm et fait plus de 1,60 mètre d'envergure. Son plumage est assez contrasté, le dos et le dessus des ailes sont brun foncé, le dessous du corps est blanc marqué par un collier marron. Le dessous des ailes est plus foncé avec des marques noires au niveau du « coude ». Ce rapace à tête blanche et noire s'est spécialisé dans la pêche, son régime alimentaire étant pratiquement uniquement composé de poissons. La population continentale est migratrice et hiverne en Afrique subsaharienne.

Observation

La présence régulière d'oiseaux adultes en juin juillet sur certains sites (bords de Loire, étangs forestiers) permet de supposer la reproduction.

Seule la recherche des aires de grande taille, notamment dans les vieux Pins sylvestres, puis la vérification de leur occupation prouvent la reproduction de l'oiseau.

Distribution et effectifs

Le Balbuzard pêcheur demeure un rapace rare en France continentale, les 18 à 20 couples reproducteurs connus (2004) étant tous localisés dans la région Centre.

Il existe également une population méditerranéenne en Corse de 25 à 30 couples.

En région Centre, l'espèce progresse et niche dans les grands massifs forestiers du Loiret et du Loir-et-Cher.

Ce rapace est assez facilement observable lors de la migration postnuptiale notamment dans les régions d'étangs (Brenne, Sologne) et sur certains secteurs de Loire.

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

Ce rapace niche dans les grands massifs forestiers, mais la proximité de l'eau et notamment de zones de pêche est nécessaire près du site de nidification.

Pour assurer sa reproduction, il faut préserver de vieux Pins sylvestres pouvant accueillir les aires et mettre en place autour de celles-ci des zones de protection. La tranquillité des sites est en effet essentielle pour une bonne réussite dans l'élevage des jeunes.

Il a également été envisagé l'installation d'aires artificielles notamment sur l'axe Loire-Allier. Cette mesure déjà mise en place dans le nord de l'Europe a prouvé son efficacité.

La préservation des aires passe par la sensibilisation des gestionnaires forestiers, des exploitants et l'information des usagers de la forêt, des pêcheurs et pisciculteurs.

Il convient de ne pas pratiquer de coupe aux alentours des nids de mars à septembre.